

**TEXTE DE L'ALLOCATION  
DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE  
DU QUÉBEC  
MADAME MARIE-FRANCE MAHEU**

**LORS DES CONSULTATIONS PARTICULIÈRES ET  
DES AUDITIONS PUBLIQUES SUR LE PROJET DE LOI N° 48  
DE LA COMMISSION DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION**

**LOI MODERNISANT LA GOUVERNANCE  
DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE  
DU QUÉBEC**

**HÔTEL DU PARLEMENT  
SALLE LOUIS-HIPPOLYTE-LA FONTAINE  
8 SEPTEMBRE 2015, 8 H 45**



Madame Rotiroti, présidente de la Commission de la culture et de l'éducation,

Madame David, ministre de la Culture et des Communications,

Madame Hivon, porte-parole de l'opposition officielle en matière de culture et de communications,

Madame Samson, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de culture et de communications,

Mesdames et Messieurs les membres de la Commission,

Distingués invités,

J'ai le plaisir de m'adresser à vous en compagnie de quelques membres de l'équipe du Conservatoire que je désire vous présenter : monsieur Vincent Tanguay, membre du conseil d'administration et du comité de gouvernance et d'éthique;

madame Danielle Dubé, directrice générale par intérim;

monsieur Régis Rousseau, directeur des études;

et monsieur Benoit Dagenais, directeur du Conservatoire d'art dramatique de Montréal.

Au nom du Conservatoire, je tiens à vous exprimer notre reconnaissance d'avoir été invité à donner un avis à l'égard du projet de loi no 48, projet dont l'objectif est de moderniser la gouvernance de cette institution unique en Amérique du Nord, dans le cadre des travaux de la Commission de la culture et de l'éducation.

Cette intervention vous exposera les éléments qui nous amènent à croire que les propositions de ce projet de loi favoriseront la poursuite de la mission du Conservatoire. Étant donné les récents événements

dont il a été le théâtre, nous pensons qu'une mise en œuvre rapide des dispositions prévues dans ce projet de loi contribuera à assurer un avenir solide à une école qui forme depuis sa fondation en 1942 des artistes qui rayonnent ici et dans le monde.

Mais tout d'abord, laissez-moi vous rappeler que le Conservatoire est né de la volonté de deux hommes, deux visionnaires, le chef d'orchestre Wilfrid Pelletier et le compositeur Claude Champagne, qui voulaient à la fois donner aux jeunes du Québec la chance de développer leur talent artistique et doter notre société d'une vie artistique digne de ce nom. D'abord établi à Montréal, un réseau d'écoles artistiques se tissera au fil des ans pour en compter à terme un total de neuf, dont deux en art dramatique et sept en musique, réparties sur l'ensemble du territoire. Notre organisation comprend des établissements à Saguenay, Trois-Rivières, Val-d'Or, Gatineau, Rimouski et, bien sûr, Québec et Montréal. La formation en musique y est, depuis les années 1970, offerte à tous les niveaux, du programme préparatoire jusqu'au 2<sup>e</sup> cycle universitaire, formation qui se caractérise par son approche personnalisée, adaptée au potentiel et au cheminement de chaque jeune. En art dramatique, la formation est de niveau universitaire et s'organise autour de cohortes qui bénéficient d'un entraînement intensif et d'une expérience proche du milieu théâtral.

Il est important de préciser que le Conservatoire est un modèle à part dans le paysage de la formation. D'une part, il offre une formation

professionnelle reconnue tant en art dramatique qu'en musique, comme le font d'autres institutions supérieures au Québec : cégeps, universités, etc. D'autre part, contrairement à ces écoles, le Conservatoire est rattaché au ministère de la Culture et des Communications. Une autre différence majeure concerne notre mode de financement : les cégeps et universités reçoivent un financement proportionnel au nombre d'étudiants inscrits à leurs programmes. Au Conservatoire, nous disposons d'une enveloppe de financement fermée, ce qui pose des défis importants pour assurer son développement. Cette situation nous amène à limiter le nombre d'élèves admis dans nos établissements depuis plusieurs années.

Depuis sa fondation, le Conservatoire cultive le goût de l'excellence chez des jeunes talentueux qui expriment un intérêt pour la musique ou l'art dramatique. L'apprentissage de ces disciplines artistiques exige d'eux, des professeurs et de leurs parents un engagement total. Les résultats de nos méthodes, éprouvées ici comme ailleurs, ne se sont jamais démentis. Bien sûr, il nous appartient de veiller à renouveler nos pratiques dans le respect de cette grande tradition, mais les fondements de ces formations professionnelles demeurent essentiellement inchangés depuis des décennies.

Bon an mal an, le Conservatoire rejoint plus de 800 jeunes dans sept régions du Québec, et sa présence dans ces différentes communautés a pour effet d'y créer de l'émulation, de la diversité, de l'effervescence, de la créativité et de la collaboration. Les

partenariats entre les établissements et les organisations artistiques et éducatives locales sont nombreux. Je pense entre autres aux liens étroits qui existent entre les orchestres régionaux et les Conservatoires, que ce soit à Saguenay, Trois-Rivières ou ailleurs. Je pense aussi à l'entente qui lie le cégep de Rimouski et le Conservatoire de cette région pour former des musiciens dans la discipline pop-jazz, ou encore, l'autre entente avec de l'Université du Québec en Outaouais pour offrir le baccalauréat en enseignement de la musique avec la collaboration du Conservatoire de Gatineau. Le fruit de toute cette activité est précieux pour les collectivités. La vitalité des régions s'en trouve ainsi soutenue par des moyens en résonance avec les réalités de chacune d'entre elles, ce qui modèle une écologie culturelle et artistique propre à chacune d'elles.

L'année 2007 a marqué un tournant dans l'histoire du Conservatoire qui, d'une direction générale du ministère de la Culture et des Communications, acquérait alors le statut de société d'État. Ce statut, qui lui conférait plus d'autonomie, se révélera très tôt comporter certaines embûches : la gouvernance et la situation financière étant au cœur des enjeux. Devenues l'objet de préoccupations constantes, les diverses mesures adoptées au cours des années n'ont jamais permis d'atteindre l'équilibre budgétaire.

La dernière année a été particulièrement difficile, marquée par l'adoption, au début de l'automne, d'un plan de redressement, où il était question de modifier en profondeur la présence du

Conservatoire en régions, plan que n'a pas retenu madame la ministre. Au contraire, elle a plutôt choisi de tendre l'oreille lors d'une tournée des établissements, d'aller à la rencontre des milieux, des maisons d'enseignement, des élus et des partenaires de notre institution, afin d'écouter leurs inquiétudes, leurs malaises tout autant que leurs constats, leurs souhaits, leurs projets, leurs coups de cœur et leur fierté. Elle a bien perçu l'importance que chaque communauté accorde au Conservatoire, à sa mission et à la vitalité qu'il contribue à insuffler dans les collectivités.

Les travaux des derniers mois ont peu à peu calmé la tourmente qui faisait rage, mais la situation financière précaire avec laquelle le Conservatoire est aux prises depuis sa constitution en société d'État, demeurerait tout de même. Déjà en cours, les travaux visant à moderniser la gouvernance du Conservatoire se sont poursuivis, et nous avons mis en œuvre diverses mesures afin de commencer la résorption du déficit cumulé. Il va sans dire que cette situation exigera de notre part une vigilance de tous les instants durant les années à venir.

La proposition de projet de loi qui nous est faite contribue à moderniser la gouvernance du Conservatoire. Nous sommes persuadés que les pistes qu'il dégage participeront à garantir la pérennité de cette grande école. Pour cette raison, nous croyons qu'il est primordial d'en solidifier les bases pour permettre au Conservatoire de concentrer ses forces vives à l'essentiel de sa

mission qui est, bien sûr, de mettre au monde des interprètes et des créateurs qui animeront notre vie culturelle et enrichiront notre patrimoine.

Nous avons un urgent besoin d'une gouvernance qui contribuera à ramener la stabilité essentielle à la réflexion et, surtout, à continuer de relever les défis que pose un monde en évolution constante. La mission de cette institution demeure essentiellement inchangée dans le projet de loi 48, c'est-à-dire former des artistes professionnels prêts à affronter le milieu du travail. Nous devons sans cesse explorer de nouvelles façons d'envisager l'offre de services et le rôle que jouera le Conservatoire dans la formation musicale et théâtrale au Québec au cours des prochaines années. Je suis persuadée que nous réussirons à trouver des solutions durables, grâce à cette occasion qui nous est offerte de mettre à jour nos façons de mieux présider à notre destinée.

Plusieurs nouveaux éléments proposés par le projet de loi me semblent répondre à notre volonté de modifier certains aspects de notre gouvernance. En effet, depuis le début de mon mandat à titre de présidente du conseil d'administration, je constate la pertinence de former les comités requis par la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État.

À l'égard de la composition du conseil d'administration, le nouvel équilibre entre le nombre de membres externes et internes ainsi que

la représentation régionale nous permettra d'instaurer une dynamique productive pour nos travaux futurs.

De plus, la fusion des commissions des études en art dramatique et en musique comporte des avantages indéniables, dont le repositionnement et la revalorisation de la fonction pédagogique dans nos instances. Nous anticipons avec enthousiasme le développement d'une vision globale du projet au cœur de notre mission qui résultera de cette instance bonifiée.

L'article 51.1 stipule que nous aurons dorénavant l'obligation de produire un plan stratégique et de le soumettre à l'approbation du gouvernement. Depuis 2008, le Conservatoire avait pris l'initiative de se doter successivement de deux plans stratégiques. Nous pouvons vous assurer madame la présidente, que nous sommes tout à fait en accord avec cette exigence et que nous accomplirons cette tâche avec le plus grand sérieux au cours des prochains mois.

L'année 2015 aura été marquée par le dépôt de ce projet de loi, huit ans après notre constitution en société d'État. Le projet de loi permettra de moderniser la gouvernance de cette école, gardienne d'une tradition de transmission des connaissances et du savoir-faire d'artistes de renommée dans le but d'assurer une relève artistique de qualité.

L'énoncé de mission proposé par le projet de loi précise, affirme et clarifie ses contours. Cette formulation de notre raison d'être donnera une portée plus franche aux gestes que nous posons, aux activités qui incarnent notre mission au Québec.

À cet effet, dans la formulation de la mission, j'aime particulièrement le fait que le Conservatoire tienne compte de la spécificité de chacun des établissements d'enseignement. Nous croyons, comme madame la ministre, que les Conservatoires en régions sont une richesse que nous devons soutenir et faire prospérer.

Grâce à ce projet de loi, le Conservatoire sera dorénavant soutenu par des fondements juridiques en adéquation avec les réalités actuelles, ce qui lui donnera les assises nécessaires pour se projeter dans l'avenir et adapter ses façons de faire aux changements qui transforment les pratiques artistiques.

Je tiens à remercier madame la Ministre pour sa disponibilité lors de la tournée des établissements du réseau, signe d'un appui réel. Une autre manifestation tangible de son appui a été ce financement de 1,8 million de dollars octroyé au Conservatoire à une époque où les moyens financiers du gouvernement sont limités. Je peux vous assurer que les gestes posés ont su rétablir un climat de confiance chez les élèves, les professeurs et l'ensemble du personnel.

Je tiens aussi à exprimer ma reconnaissance à l'équipe du ministère de la Culture et des Communications qui nous a accompagnés au cours des derniers mois. Leur collaboration a été des plus précieuses. Pour terminer, je remercie l'ensemble du personnel du Conservatoire : la directrice générale par intérim, madame Danielle Dubé, les professeurs ainsi que le personnel administratif du Conservatoire, ces gens qui travaillent toujours avec autant de passion et de dévouement, malgré le contexte difficile des dernières années. De même, je veux exprimer mon appréciation aux membres du conseil d'administration et des divers comités ainsi que les partenaires et les élus qui sont appelés à contribuer à cette modernisation du Conservatoire. Je les remercie pour leur sincère ouverture d'esprit, annonciatrice de changements favorables et garante de l'avenir du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec.

Merci, madame la présidente.